

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

-
-
-
-

Recueil Spécial du 10 juin 2011

Arrêté n°2011- 3886 du 9 juin 2011

Objet : Liste d'aptitude du recrutement PACTE d'adjoint technique IOM 2ème classe, spécialité « hébergement et restauration » session 2010

Article 1 :

La barre d'admission pour le recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, spécialité « hébergement et restauration » session 2010 est fixée à 10 points (10 / 20).

Article 2 :

La liste des candidats retenus au recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, spécialité « hébergement et restauration » est établie comme suit :

Rang 1 - Mlle SALIOU Claire
Rang 2 - Mlle LEDUC Julie
Rang 3 - Mlle MARTINS CORREIA Véra

Article 3 :

1 poste est à pourvoir. Il sera proposé à la première candidate de cette liste.

En cas de renonciation de la lauréate et/ou d'ouverture de postes supplémentaires, il sera fait appel à la candidate suivante figurant sur la liste.

Hors ouverture d'un nouveau recrutement PACTE, la présente liste d'aptitude est valable 10 mois, à compter du 9 juin 2011.

Article 4 :

La liste d'aptitude est affichée ce jour dans les locaux du SGAP de Lyon et publiée sur le site Internet de la Préfecture du Rhône : www.rhone.gouv.fr rubriques « concours et examens » - « police »

Article 5 :

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté

Pour le préfet et par délégation
Le chef du bureau du recrutement
Nathalie CARA